

# Conseil national de l'information géolocalisée

Conseil plénier

10 décembre 2024

### Ordre du jour

- Accueil
- Gouvernance de la donnée territoriale
  - Propositions de recommandations du Groupe de travail CNIG sur la gouvernance de la donnée territoriale pour validation
  - Avancement des comités territoriaux de la donnée en régions - pour information
  - Fabrique pour la donnée territoriale pour avis
- Fabrique des standards
  - Travaux du groupe de travail sur la Fabrique des standards - pour validation

- Mise à jour de l'arrêté du 5 mars 2019 relatif aux référentiels géodésiques
  - Proposition de modification de l'arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret n°2000-1276 du 26 décembre 2000 relatif aux référentiels géodésiques. - pour avis
- Validation de standards.
  - Standards Risques, Adresse, Star-Eau, Grace -THD - pour validation
- Renouvellement du CNIG
  - pour avis
- Travaux du CNIG pour information
  - Travaux du groupe de travail données géolocalisées en santé.
  - Programme 2025.
- Annonces des membres du CNIG 10 décembre 2024

### Introduction

par Bertrand Monthubert et Amélie Coantic



Bertrand Monthubert Président du CNIG



Amélie Coantic

Adjointe au commissaire général au développement durable, vice-président du CNIG



# Gouvernance de la donnée territoriale





# Groupe de travail Gouvernance de la donnée territoriale

#### Animé par :





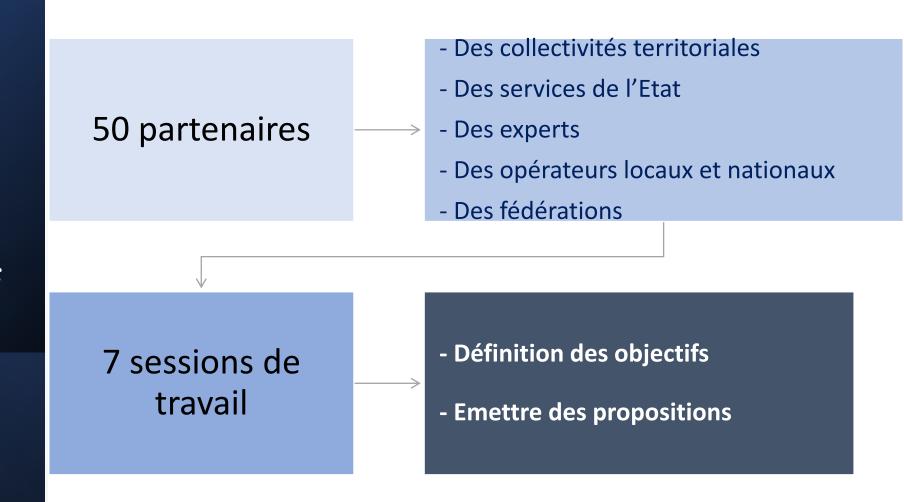






# Une construction collective

Des ateliers de travail collaboratif



# La donnée territoriale

« une donnée d'intérêt général qui est attachée à un territoire, utilisable pour le pilotage des politiques publiques territoriales dans un but d'intérêt général, au sens de « bien commun ».

### Objectifs stratégiques de la gouvernance de la donnée territoriale

Co-produire une vision stratégique, politique et souveraine de la donnée au niveau régional visant à appuyer les politiques publiques locales et nationales, en respectant les principes de subsidiarité entre les différents échelons.



Coordonner la co-construction des communs de données, favoriser l'interopérabilité de la donnée territoriale, dans le cadre d'une cohérence nationale assurée par le CNIG.



La gouvernance de la donnée territoriale se matérialise par la création de comités territoriaux de la donnée, réunissant au moins des élus locaux et des représentants de l'Etat.











### Composition des comités de gouvernance

#### La gouvernance doit s'établir avec deux niveaux de comités :

Au niveau politique : une instance décisionnelle, placée au niveau régional, et faisant le relai d'instances infrarégionales.

Elle est composée d'élus représentants de tous les échelons engagés dans la démarche des collectivités et de leurs groupements ET des représentants de l'État et des opérateurs de référence de la donnée territoriale. (Instance plénière)

Au niveau technique: des instances sur des périmètres thématiques ou sur des périmètres territoriaux infrarégionaux (ou inter-régionaux).

Y participent les directions de l'État et les opérateurs de l'État concernés et des collectivités territoriales, les acteurs privés, les représentants de la société civile, le secteur académique, et de manière générale tous ceux qui souhaitent y participer. (Instances thématiques ou géographiques)











# Définir les objectifs annuels et pluriannuels au sein d'une feuille de route

Consolider les modèles économiques de production, faciliter l'accès aux programmes européens

Émettre des propositions de mutualisation financière aux instances de gouvernance État-Région : CTAP, CPER...

Etre le relais du CNIG : Co-construire et faire remonter des propositions de standard et leurs évolutions;

Fédérer et coordonner les travaux de construction de communs de données

Désigner des représentants dans chaque Comité Territorial de la Donnée pour permettre des échanges au niveau d'une instance nationale pilotée par le CNIG

### Moyens et les méthodes d'organisation de la gouvernance

S'appuyer sur les plateformes existantes pour la coordination, l'animation, l'organisation et la communication

identifier les acteurs et les moyens nécessaires pour chaque action Consolider le cadre juridique pour mutualiser, partager les données au niveau territorial.

La Fabrique pour la donnée territoriale de l'IGN peut être intégrée à l'animation des communs de données







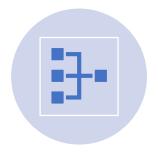




### **Coordination nationale**

Le CNIG doit être le lieu de coordination des CTD régionaux au niveau national et doit assurer le lien avec les acteurs nationaux.

### collaborations régionales et transverses



S'APPUYER, S'ADOSSER SUR LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES, DANS LES RÉGIONS



ÉTABLIR DES LIENS AVEC LES COP RÉGIONALES



ORGANISER LA FÉDÉRATION DES OBSERVATOIRES, PLATEFORMES, ACTEURS DÉJÀ EXISTANT SUR LE TERRITOIRE



CRÉER DES SYNERGIES ENTRE ACTEURS POUR MIEUX UTILISER LES MOYENS EXISTANTS ET METTRE EN PLACE DES COMMUNS DE DONNÉES TERRITORIALES



DÉVELOPPER DES PARTENARIATS ENTRE SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ AUTOUR DE LA DONNÉE TERRITORIALE





## Conclusion

Le groupe de travail souhaite poursuivre ses travaux avec un mandat opérationnel

Pour suivre la mise en place des premiers CTD

Pour préciser les recommandations opérationnelles des CTD

Pour Préciser les articulations

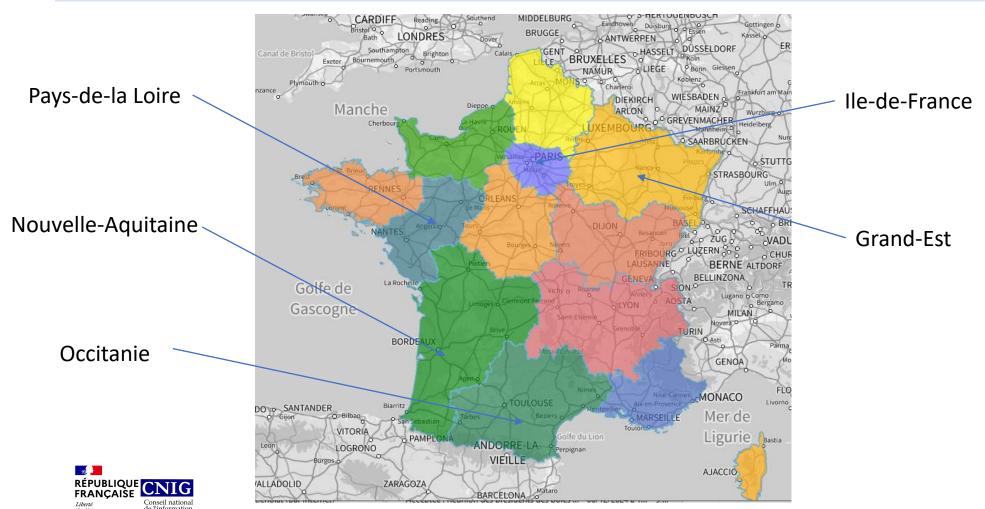








### Comités territoriaux de la donnée



# Fabrique de la donnée territoriale





Liberté Égalité Fraternité



# LA FABRIQUE DE LA DONNÉE TERRITORIALE

PLÉNIER CNIG - 10 DÉCEMBRE 2024





## Inscrire la Fabrique dans une gouvernance ouverte

#### Pilotée par un collectif Etat-collectivités La Fabrique de la donnée territoriale est un dispositif ouvert piloté par un ensemble de parties prenantes :

- (i) les collectivités territoriales, les SDIS ainsi que les associations comme Open data France, la FNCCR, l'AITF...
- (ii) au niveau de l'Etat, le SGPE, le CGDD et la DINUM, qui élaborent la stratégie numérique de l'Etat de manière transverse ou sur les enjeux écologiques et territoriaux ; le CNIG, en tant qu'acteur national de la concertation sur les besoins et usages (notamment locaux), et de la standardisation des données, l'ANCT et la Banque des Territoires etc.
- (iii) Des collectifs comme OpenStreetMap et des communautés comme Geotrek ou ADN Tourisme pourront être amenés à participer à la dynamique.

### Mode opératoire

#### Ouverture de travaux

Tous les six mois, un comité stratégique soumet et **priorise** des problématiques de données territoriales. Sa composition devra rendre compte de la logique de coconstruction entre acteurs locaux et nationaux. Les projets sélectionnés et compatibles avec les ressources de la Fabrique sont menés sous forme d'**investigations**.

Comités d'investissement des projets Tous les projets menés par la Fabrique présenteront tous les six mois les résultats de leurs travaux et leurs besoins aux partenaires et sponsors.

> J**e** les mmui





# La méthode Fabrique des géocommuns pour la donnée territoriale

La Fabrique expérimente depuis sa création des modes de production de données décentralisés selon différents modèles avec la Base Adresse Nationale, Panoramax ou le Référentiel National des Bâtiments.









### **Animation**

Se positionner en facilitateur et en animateur d'écosystème autour de la production de données et de leur réutilisation

### Simplicité

Participer au développement de ressources facile à utiliser. La norme se produit par l'usage.

### Gouvernance

Collaboratif avec une gouvernance maîtrisée, une gestion des droits à la contribution adaptée à chaque thématique

### Communauté

Complémentarité avec d'autres dispositifs comme schema.data.gouv.fr, la Fabrique des standards ou la Géoplateforme et collaboration avec des fabriques thématiques





## Une Fabrique articulée à un écosystème foisonnant

# Un outil opérationnel pour la communauté

La Fabrique des géocommuns est depuis sa création impliquée dans l'animation de différents groupes thématiques du CNIG : adresse, bâtiment, vues immersives...
La dynamique Fabrique de la donnée territoriale doit permettre de multiplier ces expériences sur les thématiques qui y seront portées. Elle pourra également mobiliser les outils mis en place par la Fabrique des Standards pour le développement schémas et standards de données.

# Mobiliser les infrastructures de données nationales

La Fabrique pourra mobiliser les ressources d'infrastructures nationales telles que data.gouv.fr ou la Géoplateforme pour le déploiement d'outils de production et diffusion de données.

### Agir en réseau

La Fabrique a pour vocation de mobiliser des communautés élargis autour de défis de la donnée territoriale. Pour mobiliser le plus largement l'écosystème, la Fabrique s'associera avec différents réseaux, les CRIGEs, la FNCCR, Open Data France, Avicca, etc.







## Faire rencontrer les besoins et des sponsors

### Une place à défis de la donnée territoriale

Afin d'identifier les problématiques les plus sensibles de la donnée territoriale, la Fabrique mettra en place un dispositif d'appel ouvert à tous les acteurs de la donnée territoriale. Ces problématiques pourront faire l'objet de réactions ou de réponses de la part de la communauté de la Fabrique.

Cette place à défis bénéficiera fortement de l'articulation à d'autres dispositifs de remontée de besoins : programme TNT, guichets territoriaux de l'ANCT, commission Besoins & Usages du CNIG, CRIGEs, Appel à commun Jumeau Numérique, etc.

### Des sponsors pour soutenir l'émergence de communs répondant aux problématiques des territoires

Les problèmes les plus plébiscités et non résolus feront l'objet d'une pré-instruction en vue d'une présentation au comité des partenaires.

Un enjeu fort de la Fabrique sera de démontrer son impact pour justifier un financement transverse plus important. Ce financement lui permettra une plus grande réactivité face aux défis qui seront priorisés par le collectif.

# Fabrique des standards



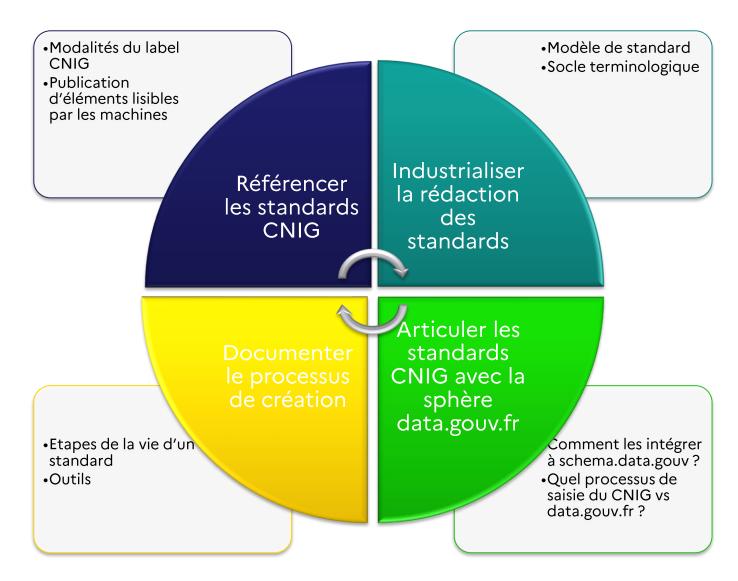




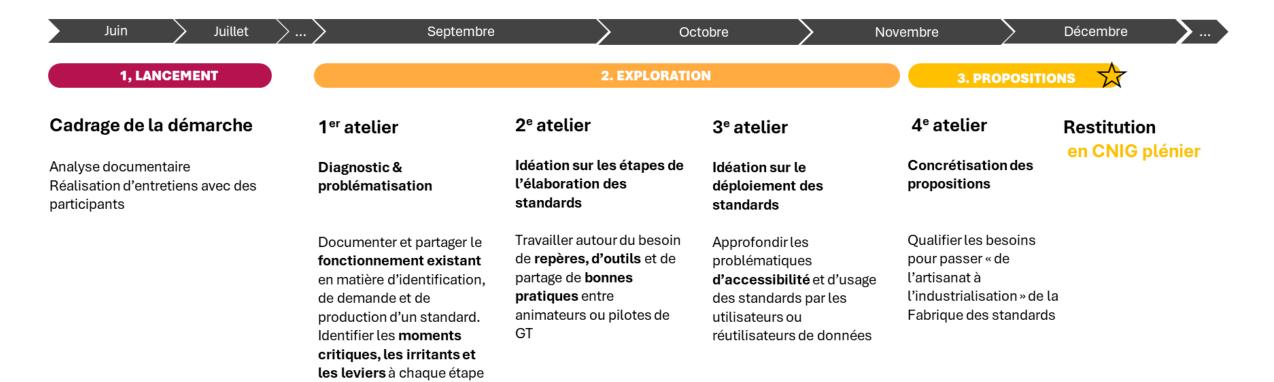
# GT FABRIQUE DES STANDARDS Synthèse des travaux conduits

**DECEMBRE 2024** 

## 1 Les missions de la Fabrique des standards



# 10 La méthode de travail

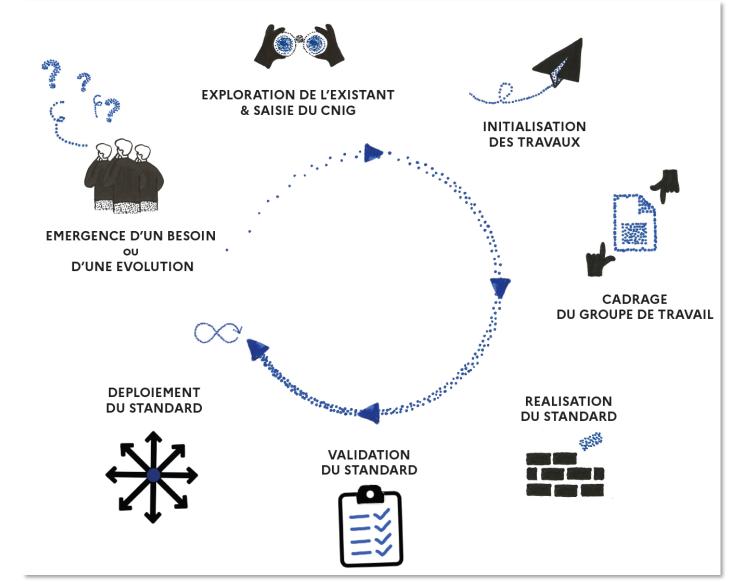


## O3 Les propositions – la Fabrique des standards

Un processus simplifié, redessiné pour rendre compte de la Fabrique des standards.

#### Trois degrés d'utilisation:

- 1. Une lecture imagée pour une compréhension rapide
- 2. Un descriptif détaillé de chaque étape
- 3. Des outils, repères et bonnes pratiques mis à disposition des utilisateurs (wiki et modèles de document)



# O3 Articulation avec data.gouv

Validation de la synergie entre data.gouv et CNIG :

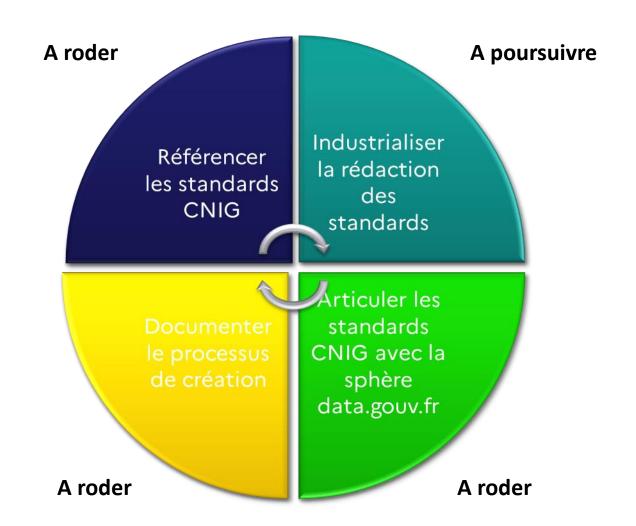
- Déploiement du forum https://forum.data.gouv.fr/
   (Dinum) comme outil de centralisation et de diffusion des besoins de standards
- 2. Référencement systématique sur schema.data.gouv.fr de tous les standards CNIG validés



# 04 La suite

#### Nous recommandons

- de mettre en place une phase de rodage des livrables identifiés par le groupe de travail.
- la poursuite du mandat du GT Fabrique des standards et l'identification d'un pilote pour animer le travail sur les modèles.







Merci de votre attention

# Mise à jour de l'arrêté relatif aux référentiels géodésiques









# Références géodésiques Evolution de la réglementation

Gilles CANAUD , CNIG/GeoPos/GTRig IGN / Service de Géodésie et de Métrologie









# Contexte réglementaire

### A l'origine

- L'article 89 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995
- ·Le décret n° 2006-272 du 3 mars 2006 modifiant le décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000
- •le règlement (UE) no 1089/2010 de la Commission du 23 novembre 2010 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'interopérabilité des séries et des services de données géographiques

#### CNIG

Au sein de la commission GeoPos : GTRIG a succédé à GT Décret, GTMOD,...

- •Le décret n° 2019-165 du 5 mars 2019 officialise l'ITRS
- •L'arrêté du 5 mars 2019 portant application du décret précise les Repères de référence géodésiques et altimétriques réalisant le Système sur les territoires de la république.

Ils officialisent l'utilisation des repères de référence précis réalisant l'ETRS89 pour la métropole, et l'ITRS pour les entités ultra-marines. Ils sont évolutifs.







# Pourquoi une évolution de la règlementation ?

### Evolutivité

- compatibilité avec la directive INSPIRE et avec certains systèmes sectoriels tel celui de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI),
- homogénéité avec les systèmes internationaux (ITRS)
- circuit administratif d'adoption de nouveaux textes réglementaires
- traçabilité et stabilité des réalisations,
- interopérabilité des données et une pérennité.

## • Veille active du CNIG (GeoPos/GTMOD puis GTRIG)

- propose des modifications de l'arrêté à chaque fois que cela est techniquement opportun
- saisit l'occasion de corriger les éventuelles 'coquilles' des textes précédents et de mettre en cohérence.







# Opportunités géodésiques

#### Nécessaire refonte des références à Wallis et Futuna (2022)

Réseaux non maintenus depuis 1996 :

Territoires éloignés → opération logistiquement lourde

Ambiguïté de la définition de la sphère de compétences (résolue depuis l'article 5 de l'arrêté de 2019)
Tectonique active sur Futuna → sensible variation des altitudes

#### Crise tectonique majeure à Mayotte (2023)

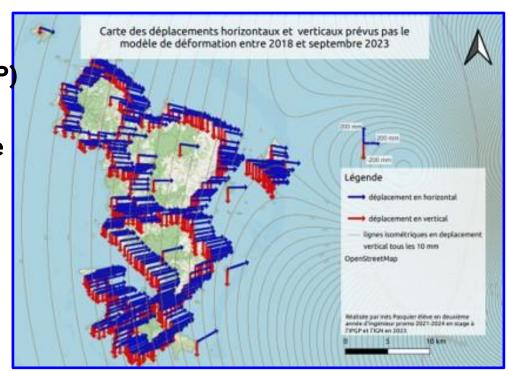
Déformations significatives entre 2018 et 2022 (RGP)

Absolu : > 20 cm et Relatif : > 10 cm

Les coordonnées et altitudes RGM04 et MAY053 ne sont donc plus valides depuis 2018.

Impossibilité de garantir une assise précise à toute infrastructure géolocalisée.

L'absolue nécessité de recréer des nouvelles références géodésiques et altimétriques





#### Eléments modifiés sur l'arrêté de 2019

#### Dans le préambule :

« Vu l'avis du Conseil national de l'information géolocalisée en date du jj/mm/aaaa »

#### Dans l'article 1er :

 « Les réalisations des systèmes de référence terrestre mentionnés à l'article 1 er du décret du 26 décembre 2000 susvisé sont selon chaque zone géographique : »

#### en place de

« Les réalisations des systèmes de référence verticale mentionnés à l'article 1 er du décret du 26 décembre 2000 susvisé sont selon chaque zone géographique : »

٠

Mayotte	RGM23	Repère de référence géodésique de Mayotte 2023	ITRS	
---------	-------	--	------	--

#### en place de

Mayotte RGM04 Réseau géodésique de Mayotte ITRS	
---	--

#### Dans l'article 2 :

.

#### Réalisation reliée au système de référence via une transformation de coordonnées verticales

Zone géographique	Sigle	Intitulé	Système de référence verticale correspondant
France métropolitaine à l'exclusion de la Corse	IGN69	NGF - IGN 1969	EVRS

.

N	layotte	MAYO2023	IGN 2023 Mayotte	Système local
		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	The second secon	Charles and the second second

#### En place de

20000000	MAYO53	IGN 1950/ SHOM1953	Continue level
Mayotte	MATU03	IGN 1990/ SHOW1993	Systeme local

++

Futuna et Alofi (Îles Horn)	FUTUNA2022	NGFA2022	Système local	
-----------------------------	------------	----------	---------------	--

#### En place de

Futuna et Alofi (Îles Horn)	FUTUNA1997	NGWF Futuna	Système local

#### Dans l'article 3 :

.

Mayotte Ro	GM23UTM38S	Universal transverse Mercator Fuseau 38 Sud	RGM23
------------	------------	--	-------

#### En place de

Mayotte	RGM04UTM38S	Universal transverse Mercator Fuseau 38 Sud	RGM04
---------	-------------	--	-------



## Ressources information géodésique

la page décret sur geodesie.ign.fr



### Validation des standards

### Standard Adresse V1

 faciliter l'articulation du référentiel BAN avec les autres référentiels (voies, bâtiments, locaux) et systèmes d'informations métiers

### Standard Risques modèle commun et profil PPR

 standardiser les données numériques géographiques relatives aux procédures réglementaires de prévention des risques

### Star-Eau

Standardiser description numérique des réseaux eaux et assainissement

#### Grace THD

Standardiser description numérique des réseaux de fibre optique



### Renouvellement du CNIG

Le Conseil national de l'information géolocalisée, réuni en son conseil plénier le 10 décembre 2024, sollicite son renouvellement après la date du 8 juin 2025.

Cette date est celle prévue par **le décret n° 2020-806 du 29 juin 2020** relatif à certaines commissions à caractère consultatif relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le conseil plénier considère que le CNIG joue un rôle très actif dans la mobilisation et la coordination d'un nombre important et varié d'acteurs de la donnée.

Ses commissions, groupes de travail et conseil plénier se réunissent sur une base très régulière et leur production est de grande qualité. Ce sont plus de 600 personnes qui participent aux travaux des différentes instances du CNIG, aboutissant à la production de livrables. Les missions du CNIG en matière de standards, toponymie, géopositionnement, réglementation nationale et internationale sont indispensables. Le CNIG est directement cité dans certains articles de notre réglementation nationale.

Depuis sa réforme en août 2022, il monte fortement en puissance sur ses nouvelles missions en matière de modèles économiques, de relations internationales et de communication.



# GT données géolocalisées en santé



CNIG – Commission besoins et usages

# GT sur les données géolocalisées en santé Bilan et perspectives

Ecolab (CGDD/SRI)







## Rappel du mandat

#### **CONSTAT**

Le manque d'interopérabilité entre données environnementales et de santé constitue un frein important à la mobilisation des données en santéenvironnement.

#### **OBJECTIFS**

1/ Faire un état des lieux des **besoins et usages** en termes de géolocalisation des données en santé, et de mobilisation/croisement des données environnementales et de santé.

2/ Identifier les **ressources structurantes existantes** (référentiels et standards existants) en santé-environnement.



#### INITIATIVE

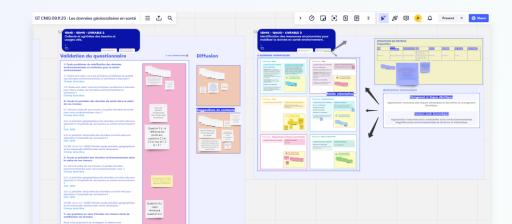
Mise en place en 2023 au sein de la Commission Besoins et usages du CNIG d'un groupe de travail co-animé par le Green Data for Health (CGDD), par le Health Data Hub, et par la Délégation du Numérique en Santé.

#### **ORGANISATION**

Un fonctionnement favorisant la **collaboration** autour de ressources partagées :

- \_ En séance : supports collaboratifs de **co-construction** (outil MIRO).
- \_ En asynchrone : collaboration via l'espace OSMOSE à partir de **documents partagés**.

Un GT réuni 7 fois depuis sa formation.



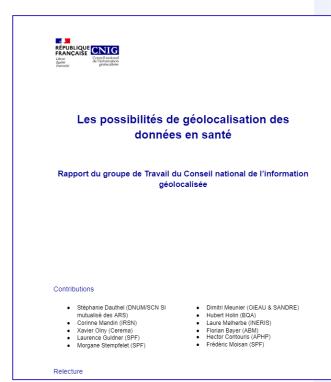
### Quels besoins et usages clés ?

#### Livrable n°1

Un rapport « Les possibilités de géolocalisation des données en santé » produit par + de 10 contributeurs de diverses entités.

\_\_

Diffusion à venir
\_ A la Communauté de la donnée en santéenvironnement.
\_ Relais auprès de points de contacts clés (organismes d'expertise, cursus de formation).



#### **PLAN**

#### Introduction

Partie A - Définitions, usages et apports des données géolocalisées de santé

- I Définition des données géolocalisées, de santé et environnementales
- II Principaux usages et apports des données de santé

#### Partie B - Ressources disponibles et mobilisations souhaitées

- I Cas d'usages et exemples de géolocalisation en santé
- I.1 Indicateurs d'offre et d'accès aux soins
- 1.2 Bases de données sanitaires d'offre de soins ayant une dimension géographique
- II Exemples de géolocalisation des patients/bénéficiaires des soins
- III Le cas des données de cohorte et d'enquête

#### Partie C - Les contraintes, freins et leviers associés pour mobiliser ces données

- I- Freins et leviers juridiques
- II- Freins et leviers techniques
- III- Freins et leviers organisationnels
- IV- Autres freins et leviers

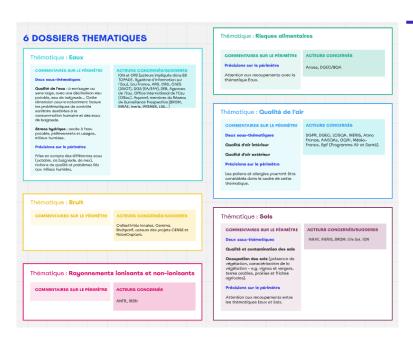
#### Conclusion

### Quelles ressources existantes?

#### Livrable n°3

Un référencement des standards utiles pour la mobilisation des données environnementales en santé-environnement.

Périmètre : Nomenclature/Schéma de données/Base de données structurante (dont jeux de données de référence)/Table de correspondance ou de passage.



Diffusion à venir

Sur la plateforme en ligne du Green Data for Health (https://gd4h.ecologie.gouv.fr/)



# **Programme 2025**

- Étude de besoins sur l'infrastructure géodésique en France (Pierre Briole)
- Nouveaux thèmes de travail : Éducation nationale et Sports, Dépôt légal / Archives
- Actualité UNGGIM
- Publications suite au colloque « souveraineté et données géolocalisées » (Annie Blandin)
- Journées Jumeaux numériques des territoires (26- 28 mai 2025 à Caen) en partenariat avec Minnd2050
- 2025, les 40 ans du CNIG



### Annonce des membres

#### Annonces de l'IGN:

- Rencontres de la cartographie
- Projet Jumeau numérique de la France et de ses territoires



## Merci à toutes et à tous!